

REGLEMENT JEU CONCOURS MYMEMORIAE du mois de JUILLET 2008

Article 1: Société organisatrice

La société EDITIONS QUO VADIS, S.A.S au capital de 4.671.000 Euros - 054807748 RCS Nantes – dont le siège social se situe 14, rue du Nouveau Bêle – BP 5301 – 44 477 Carquefou cedex, organise un JEU CONCOURS MYMEMORIAE JUILLET08 **gratuit et sans obligation d'achat** .

Article 2 : Acceptation du règlement

La participation au jeu concours implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Déroulement du jeu concours

Toute personne intéressée est invitée à s'inscrire au jeu concours en se connectant sur le site internet <http://www.mymemoriae.eu/?language=fr>.

Toute personne peut également se procurer un exemplaire papier du règlement en écrivant à :

EDITIONS QUO VADIS
Jeu Concours Mymemoriae
146 quai de Jemmapes
75010 Paris

L'objectif pour les participants est de se connecter, en tant que membre, du 5 au 20 juillet 2008 à minuit, au site internet <http://www.mymemoriae.eu/?language=fr> dans la rubrique Mes Week-ends et d'écrire un ou plusieurs messages décrivant leur carnet Memoriae Mes Week-ends.

Pour être pris en compte, le message des participants devra décrire leur carnet Memoriae Mes Week-ends soit par des mots, soit par une photographie ou un scan de leur carnet Memoriae Mes Week-ends, étant précisé que les images de page vierge ne seront pas prises en compte.

Tout message comportant un caractère raciste, pornographique ou plus généralement tout message à caractère illicite est prohibé et fera objet d'une élimination de la personne du jeu.

De même, l'organisateur a la faculté d'éliminer un ou plusieurs participants qui se seraient inscrits plusieurs fois en donnant des données fictives pour participer au jeu plusieurs fois.

Le jeu concours sera ouvert du 5 au 20 juillet 2008 à minuit.

Toute personne ayant gagné un étui cadeau Memoriae lors du tirage au sort pour le 1^{er} prix sera supprimée du tirage au sort pour le 2^{ème} prix. Une personne ne peut être tirée au sort qu'une seule fois.

Le pseudo des gagnants ainsi que le lot gagné sera indiqué sur le site après le tirage au sort.

Chaque gagnant sera informé par courriel dans les 8 jours suivant la clôture du jeu, c'est-à-dire 8 jours après le dernier tirage au sort.

EDITIONS QUO VADIS enverra à chaque gagnant la dotation lui revenant par voie postale, et ce, dans les 30 jours suivant la communication par le gagnant de son adresse postale.

Article 4 : Personnes concernées

Ce jeu concours est ouvert à toute personne mineure ou majeure inscrite sur le site internet www.mymemoriae.eu.

Il n'est pas ouvert au personnel de la Société EDITIONS QUO VADIS.

Pour s'inscrire la personne doit remplir les champs du formulaire suivant :

Votre Pseudo*

Votre mot de passe*

Confirmer votre mot de passe*

Votre adresse email*

Civilité (choisir parmi Mr, Mme, Mlle)

Votre nom

Votre prénom

Date de naissance

Pays (choisir parmi : France, Italie, Royaume-Uni, Suisse, Belgique, Etats-Unis, Canada, Espagne, Pologne, Autre)

J'ai bien pris connaissance des conditions d'utilisation *

Je souhaite recevoir les actualités Quo Vadis.

En application de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, ou même de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de Editions Quo Vadis – Jeu Concours Mymemoriae - 146 quai de Jemmapes – 75010 Paris.

Valider l'inscription en cliquant sur le bouton « S'inscrire ! »*

**champs obligatoires.*

Article 5 : Modalités de participation

Le déroulement du jeu est le suivant :

- 1) S'inscrire selon les modalités décrites à l'article 4.
- 2) Une fois inscrit, le participant doit se connecter sur le site www.mymemoriae.eu/?language=fr en remplissant les champs Identifiant et Mot de passe, puis cliquer sur « OK ».
- 3) Le participant devra écrire, dans la rubrique Mes Week-ends du site www.mymemoriae.eu/?language=fr, pendant la durée du jeu, au minimum un message décrivant son carnet Memoriae Mes Week-ends avec du texte ou une photographie ou un scan de son carnet

Toute personne ayant rempli les 3 conditions énoncées précédemment sera éligible pour participer au tirage au sort pour gagner un étui cadeau Memoriae « Vins/Voyages ». Le tirage au sort se déroulera le 21 juillet 2008 à 10h00.

Le tirage au sort prendra en compte les messages envoyés jusqu'à minuit la veille.

Article 6 : Dotations des gagnants

Les gagnants recevront par voie postale les lots suivants :

- 1^{er} prix : 1 étui cadeau Memoriae Vins/Voyages d'une valeur de 31.40€
- 2^{ème} prix : 1 étui cadeau Memoriae Vins/Voyages d'une valeur de 31.40€

Le gagnant ne pourra demander l'échange de la dotation contre une autre dotation ni une quelconque contre-valeur pécuniaire.

Article 7: Modification de règlement

EDITIONS QUO VADIS se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas d'événement indépendant de sa volonté, de prendre toute décision qu'elle pourrait juger utile pour l'application et l'interprétation du règlement, sous réserve d'en informer les participants.

Article 8 : Responsabilité de la société organisatrice

EDITIONS QUO VADIS se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent jeu concours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

En outre, EDITIONS QUO VADIS ne saurait être tenue pour responsable :

- en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur et/ou de la ligne téléphonique, à l'accès à Internet et/ou de tout autre incident technique ;
- des retards ou avaries occasionnés par la Poste ;
- ou de tout autre cas de force majeure.

Article 9 : Droit d'accès aux informations nominatives

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de : EDITIONS QUO VADIS – Jeu Concours Mymemoriae – 146 quai de Jemmapes 75010 PARIS.

Article 10 : Remboursement des frais

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation au jeu concours pourront être remboursés à toute personne en faisant la demande écrite par courrier postal, avant le 22 août 2008 (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante : EDITIONS QUO VADIS – Jeu Concours Mymemoriae - 146, quai de Jemmapes 75010 PARIS (remboursement des frais de connexion sur la base d'une communication locale heure creuse de l'opérateur local pendant une durée de 15 minutes).

Les frais d'affranchissement pour la demande de remboursement des frais pourront être remboursés sur simple demande écrite jointe à la demande de remboursement (sur la base du tarif lent).

Article 11 : Règlement

Le présent règlement est déposé chez Maître Doucet, huissier de justice situé 2 quai Tourville 44000 NANTES. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande par écrit à l'adresse suivante : EDITIONS QUO VADIS – Jeu Concours Mymemoriae - 146, quai de Jemmapes, 75010 PARIS dans la limite d'un règlement par famille (même nom, même adresse).

Le règlement est également disponible sur le site www.mymemoriae.eu.

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute contestation qui interviendrait en application du présent règlement sera envoyée à l'adresse suivante : EDITIONS QUO VADIS – Jeu Concours Mymemoriae - 146, quai de Jemmapes, 75010 PARIS